

**Réunion du conseil municipal de Rosières
Samedi 26 avril 2014**

**LE BUDGET DE LA COMMUNE EST VOTE SANS AUGMENTATION DES TAUX
D'IMPOSITION ET SANS EMPRUNT NOUVEAU**

Vote du budget de la commune

En fonctionnement : Equilibré en dépenses/recettes.....1 437 397.83 €

En investissement : Equilibré en dépenses/recettes.....1 494 061.83 €

13 voix pour et 1 abstention

Vote du budget CCAS

En fonctionnement : Equilibré en dépenses/recettes..... 6 755.25 €

En investissement : Equilibré en dépenses/recettespas d'inscription.

Voté à l'unanimité

Vote du budget bien de section

En fonctionnement : Equilibré en dépenses/recettes....3 622.41 €

En investissement : Equilibré en dépenses/recettes.....pas d'inscription.

Voté à l'unanimité

Vote du budget pôle médical

En fonctionnement : Equilibré en dépenses/recettes..... 24 500.00 €

En investissement : Equilibré en dépenses/recettes.....65 182.43 €

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Accès Scierie Maurin :

La famille MAURIN a l'intention de construire un nouveau bâtiment destiné à recevoir de nouvelles machines pour diversifier sa production. Il s'agit d'une entreprise Rosiéroise que la Commune se doit de soutenir.

Cette nouvelle activité nécessite un nouvel accès autorisant le passage des camions.

Le chemin d'accès sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale ; la Commune achètera les terrains mais l'entreprise MAURIN participera à cet investissement conformément à ses engagements. Sa participation concerne : la prise en charge du terrassement et de l'empierrement, du poteau d'incendie et de la tranchée destinée aux réseaux.

13 voix pour et 1 abstention

Taux d'imposition :

Inchangé pas d'augmentation prévue

Soit : TH 15,89%-TFB 11,95%- TNFB 66,94% et CFE 17,60%

Voté à l'unanimité

Commission des impôts :

Elle se réunit 1 fois par an

La liste des personnes proposées a été adoptée à l'unanimité

Beulavi :

Le maire et ses 2 représentants : Charline Souchon, Bernadette Mathias ont été désignés pour représenter la commune dans cette association de portage de repas à domicile

Office de tourisme intercommunal :

Désignation de Catherine Gardès

Cinévasion :

1 subvention de 600 euros est accordée

Fleurissement :

L'entreprise Montagnon « fleurs de verveine » a été contactée pour le fleurissement de Rosières et a accepté d'intervenir pour le fleurissement de la commune